

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DE L'HERAULT

Loi du 5 Avril 1884 – Article 56

## EXTRAIT DU REGISTRE

Des Délibération du Comité Syndical du :  
Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles

### NOMBRES DE MEMBRES

37

### NOMBRE EN EXERCICE

37 37 19

### DATE DE LA CONVOCATION

19/02/13

### DATE D’AFFICHAGE

19/02/13

### Objet :

2013-14-03-14  
Opération Grand Site  
« Animation – Coordination  
générale»

L’an : 2013

Et le : QUATORZE MARS

A : SEIZE

Heures

le Comité Syndical,

régulièrement convoqué, s’est réunion au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances, sous la présidence de : M. Francis BOUTES

Présents :

**L.ANGUERA** (CdC Canalirou), **J.ARCAS** (Conseil Général), **G.BARO** (CdC Orb-Taurou), **F.BARSSE** (Bédarieux), **JL .BARTHES** (CdC Orb-Jaur), **Jean-Louis BELLIDO** (CdC Le Minervois), **F.BERTHOMIEU** (CdC Lirou-Canal), **P.BEZIAT** (CdC Lirou-Canal), **F. BOUTES** (Conseil Général), **J.CABROL** (CdC Pays ST-Ponais), **N.ETIENNE** (Conseil Général), **D. GALTIER** (CdC Faugères), **M.GIL** (CdC Orb et Taurou), **C.GINESTE** (CdC Avène, Orb & Gravezon), **J. HUC** (CdC Coteaux & Chateaux), **RM.LOSMA** (Bédarieux), **Y.POUJOL** (CdC Combes et Taussac), **JP.ROUANET** (CdC Pays Saint-Ponais), **G.ROUDIER** (CdC Orb-Taurou).

SOUS-PREFECTURE  
BUREAU des POLITIQUES  
PUBLIQUES  
25 MARS 2013  
34500 BEZIERS

**Objet : Opération Grand Site « Cité de Minerve et Gorges de la Cesse et du Brian »  
Animation/Coordination générale**

La démarche d'Opération Grand Site (OGS) « Cité de Minerve et Gorges de la Cesse et du Brian » consiste à élaborer un projet et un programme d'actions de préservation, de gestion et de mise en valeur, sur ce territoire à forte valeur patrimoniale.

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles a recruté, en mai 2012 pour une durée de 3 ans, un Chargé de mission entièrement dédié à cette opération. Son rôle est de :

- animer/coordonner la démarche d'OGS,
- organiser et animer la concertation avec les acteurs locaux et l'ensemble des partenaires techniques et financiers,
- mettre en œuvre un programme d'information, de communication, de sensibilisation de la démarche vers les habitants,
- de piloter et suivre les études complémentaires obligatoires,
- d'élaborer le projet et le programme d'actions, de proposer un mode de gouvernance de la gestion, de rédiger le document de référence de l'OGS en vue d'une présentation aux instances compétentes pour obtention de l'accord ministériel...

La première année d'animation (année 1 : mai 2012 à avril 2013) a été assurée avec le soutien du Conseil général de l'Hérault et du programme européen LEADER, en partenariat avec les Communautés de Communes Le Minervois et du Pays Saint-Ponais.

Pour la seconde année d'animation de l'OGS (année 2 : mai 2013 à avril 2014), le même montage est proposé. Le coût prévisionnel de l'opération, qui inclut salaires et charges et frais de déplacements, s'élève à 56 116,00 € TTC pour lequel les cofinancements suivants sont sollicités :

- Conseil général de l'Hérault : .....26 374,00 €
- Europe (LEADER) : .....18 518,00 €

pour un autofinancement de 11 224.00 €

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur le principe de la poursuite par le Syndicat mixte de cette action, sur le plan de financement prévisionnel présenté, et de l'autoriser, en cas d'avis favorable, à déposer les dossiers de demandes de subvention et à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de la poursuite par le Syndicat mixte de cette action, sur le plan de financement prévisionnel présenté, et autorise le Président à déposer les dossiers de demandes de subvention et à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-les-Béziers, le 14 mars 2013.

Le Président,  
**Francis BOUTES**

